



# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:  
Le règlement 279-2018 a été adopté à la séance du 5 février 2018.**

Ce règlement a pour effet de définir le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de La-Visitation-de-l'Île-Dupas, selon la loi 109 (Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale).

Le règlement est disponible pour consultation, du lundi au jeudi de 8 heures à midi et de 13 heures à 17 heures, au bureau de la municipalité, situé au 113, rue de l'Église, Île Dupas.

**Fait et DONNÉ à la Visitation-de-l'Île-Dupas, ce 20e jour du mois  
De février de l'an deux mille dix-huit.**  
Sylvie Toupin Directrice générale et Secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sylvie Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Visitation-de-l'Île-Dupas, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 20 février 2018 entre 8h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 février 2018.

Sylvie Toupin  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière